



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 septembre 2019**

Conseillers municipaux 14 - Présents 10
Date de convocation : 27 août 2019

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Joël GARRETA, Catherine CAMBRIELS, Ingrid NUIJTEN, Jean-Paul BRU, Eric LAPIERRE, Albert ALVAREZ, Didier FLORY

ABSENCES : Anne-Marie SANGUINETTI (Procuration à Gérard DAUZAT)
Karine FLORY
Marie-Pierre DURAND
Nicolas SOURD

SECRETARIE : Catherine CAMBRIELS

Tous les points ont été validés à l'unanimité.

Dans le cadre des journées du Patrimoine, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'offrir aux enfants de l'école des jus de fruits durant les activités qui leur seront proposées le vendredi 20 septembre et de servir un apéritif à la population le samedi 21 septembre.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de distribution de jus de fruits aux enfants de l'école le vendredi 20 septembre et d'offrir un apéritif aux habitants de la commune le samedi 21 septembre.

* * *

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines au Grand Narbonne à partir du 1^{er} janvier 2020.
En effet, la loi introduit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines comme une compétence distincte de la compétence « assainissement ».

Le Conseil Municipal approuve la prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines par le Grand Narbonne.

* * *

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle gestion de la Bibliothèque Municipale en proposant Mme Ingrid NUIJTEN référente, Mesdames Catherine CAMBRIELS et Brigitte CASSAGNE collaboratrices.

Le Conseil Municipal consent à ce que Mme Ingrid NUIJTEN soit la nouvelle référente de la Bibliothèque Municipale, que Mme Catherine CAMBRIELS et Mme Brigitte CASSAGNE soient ses collaboratrices pour l'aider dans cette tâche.

* * *

Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur Philippe LOSFELD d'être autorisé à installer un emplacement rue de la Coopérative et conserver le branchement effectué pour recharger son véhicule électrique.

Le conseil Municipal refuse cette demande et souhaite que l'installation qui a été posée en traversée de la rue de la Coopérative et la prise électrique fixée au mur soient retirées sans délai.

* * *

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de soutien du SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique).

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique) afin que le rôle du syndicat puisse être maintenu.

* * *

A Sainte Valière, le 05 septembre 2019

Le Maire

Viviane DURAND

